

Publié le 2 mai 2024

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq avril à 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-Aux-Vignes, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.</p>
<p>Date de convocation 19.04.2024</p> <hr/> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 6</p> <p>Quorum : 6</p>	<p>Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mme Régine ENEE, Alexandra LEPINAY et M. Stéphane AMILCAR formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés : M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, MM. Eric MARGERIE et Laurent DECLERCK.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER</p>
<p>Délibération n° 2024 / 7B Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie 2024</p> <p>Il convient de retenir l'offre du cabinet Mosaïc, pour un marché pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2024, pour un montant de 34 300 € HT.</p> <p>Il est rappelé que ces frais seront partagés entre la Communauté de communes et les communes signataires du groupement de commandes, chacune au prorata de ses travaux.</p> <p>Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Décide de retenir l'offre du cabinet Mosaïc pour un montant de 34 300 € HT ; ↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. <p>Pour extrait conforme,</p> <p>Le secrétaire de séance, Claude FOUCHER</p> <p style="text-align: right;">Le Président, Philippe PESQUEREL</p> <div style="text-align: center;">    </div>	

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024_7B-DE

